

## Plaine dijonnaise

## Élaboration d'une charte fluviale : les habitants appelés à participer

La communauté de communes de la Plaine dijonnaise, en partenariat avec Voies navigables de France, se lance dans l'élaboration d'une charte fluviale autour du canal de Bourgogne. Un outil qui va permettre de développer le tourisme et les équipes autour de cette voie d'eau qui traverse le territoire.



C'est parti pour la charte fluviale sur le territoire de la Plaine dijonnaise ! Depuis le 2 et jusqu'au 25 février, la communauté de communes de la Plaine dijonnaise (CCPD), en partenariat avec Voiesnavigables de France (VNF), consulte les habitants et les différents acteurs du territoire *via* un questionnaire en ligne.

« Toutes les idées sont les bienvenues ! »

En effet, pour élaborer ce document, qui servira de fil rouge au développement de différents projets autour du canal, la CCPD et VNF veulent faire participer au maximum le territoire. « On a vraiment lancé cela dans une démarche de cocoon-

Marion Raspaud, cheffe du service communication de la Plaine dijonnaise ; Axelle Vesperini, directrice du pôle développement économique et touristique de la Plaine dijonnaise ; et Céline Malet, chargée de mission partenariat chez Voies navigables de France. Photo G. V.

struction entre les différents acteurs sociaux, économiques et tous les habitants de la Plaine dijonnaise [...] », indique Gilles Brachotte, vice-président de la communauté de communes en charge notamment de la mutualisation, de la communication, de l'action culturelle et du tourisme. À noter que le Dépar-

tement de la Côte-d'Or et le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté apportent également leur soutien à cette opération, qui vise au développement touristique du territoire. « Toutes les idées sont les bienvenues ! », lance Axelle Vesperini, directrice du pôle développement économique et

touristique de la Plaine dijonnaise, à propos du questionnaire en ligne.

#### Les sites touristiques identifiés

Il s'agit de la deuxième étape de cette démarche entamée par la Plaine dijonnaise. En effet, au cours de ces deux dernières années, la collectivité a réalisé un inventaire de ses ressources touristiques. « Il y a beaucoup de choses que l'on n'avait pas forcément identifiées : des lavoirs, des églises remarquables, mais aussi notre nature qui nous entoure, avec laquelle on vit. On a aussi pas mal de cours d'eau. Le canal de Bourgogne constitue l'élément central de tout cela et on veut articuler l'offre touristique autour de cet axe fluvial qui nous traverse », poursuit Gilles Brachotte. L'objectif étant de ne plus être un lieu de transit, mais aussi un secteur où les plaisanciers puissent s'arrêter pour faire une pause et découvrir les richesses du territoire.

« Cette charte viendra en complément des collectives environnantes afin qu'il y

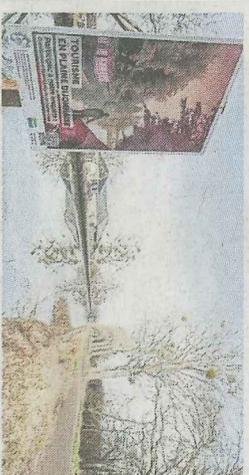
#### ► Sur le web

Ce QR code vous permettra d'accéder au questionnaire en ligne.



À la fin de la restitution du questionnaire, les données seront analysées et synthétisées. « On espère y trouver des idées innovantes [...] ». Il faut que les gens s'approprient l'espace », insiste Axelle Vesperini, directrice du pôle développement économique et touristique de la Plaine dijonnaise. En plus du questionnaire, la collectivité et Voies navigables de France organiseront une balade fluviale, le 29 avril, au bord du canal, car « on ne voit pas le territoire sous le même angle quand on est dans un bateau, on redécouvre des choses. On veut aussi consulter les plaisanciers sur ce qu'ils attendent de cette charte. On veut fédérer le territoire », souligne Gilles Brachotte, vice-président de la communauté de communes.

En outre, un atelier participatif sera organisé le 20 juin. Si ses modalités sont encore à définir, il permettra à chacun d'exprimer ses idées et sa vision du canal sur le territoire. « À la fin de ce travail de consultation, le comité de pilotage



Des panneaux, installés sur le territoire de la communauté de communes, incitent les passants à participer au questionnaire.

Photo Zoé Theurel/Communauté de communes de la Plaine dijonnaise

du projet va hiérarchiser toutes les actions, avant restitution aux maires au début du mois de septembre », explique la directrice du pôle développement économique et touristique de la Plaine dijonnaise.